

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Electricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
	approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER	Page	1-1
		Date	29.09.2015

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

concernant l'ordonnance du SEFRI du 30 mai 2013 sur la formation professionnelle initiale et le plan de formation du 30 mai 2013

pour

Netzelektrikerin EFZ/Netzelektriker EFZ Electricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC Elettricista per reti di distribuzione AFC

Nº de la profession 47417

soumises pour avis à la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des

Electriciens de réseau CFC

le 29 septembre 2015

publiées par

l'Association des entreprises électriques suisses (AES)

l'Association des Entreprises d'installation de Lignes aériennes et de Câbles (AELC)

l'Union des transports publics (UTP)

l'Association suisse des infrastructures de réseau

29.09.2015

Document disponible sur les sites www.electricite.ch / www.vffk.ch / www.voev.ch / www.sniv.ch

©DP&Q ER	Auteur	CO DP&Q	Dossier: AES, Formation professionnelle	Version	1.0	29.09.2015
----------	--------	---------	---	---------	-----	------------

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
	approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER	Page	1
		Date	29.09.2015

Table des matières

1 Objectif	2
2 Bases légales	2
3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	2
3.1 <i>Résumé des compétences opérationnelles (COP) (selon le plan de formation ER):</i>	3
3.2 <i>Vue d'ensemble des domaines de qualification et de la note d'expérience:.....</i>	4
4 Détail par domaine de qualification	4
4.1 <i>Domaine de qualification «Travail pratique prescrit»</i>	4
4.2 <i>Domaine de qualification «Connaissances professionnelles».....</i>	6
4.3 <i>Domaine de qualification «Culture générale»</i>	7
5 Note d'expérience	7
6 Autres informations	7
6.1 <i>Inscription à l'examen.....</i>	7
6.2 <i>Réussite de l'examen</i>	7
6.3 <i>Communication du résultat de l'examen</i>	7
6.4 <i>Empêchement en cas de maladie ou d'accident</i>	7
6.5 <i>Répétition d'un examen.....</i>	7
6.6 <i>Procédure/voie de recours.....</i>	7
6.7 <i>Archivage</i>	7
Entrée en vigueur	8
Annexe: liste des modèles	9

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
	approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER	Page	2
		Date	29.09.2015

1 Objectif

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final et leurs annexes précisent les directives de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et du plan de formation.

2 Bases légales

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale s'appuient sur les bases légales suivantes:

- la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr; RS 412.10), en particulier art. 33 à 41;
- l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPPr; RS 412.101), en particulier art. 30 à 35, 39 et 50;
- l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), en particulier art. 6 à 14;
- l'ordonnance du SEFRI du 30 mai 2013 sur la formation professionnelle initiale d'Électricienne de réseau/Electricien de réseau avec certificat fédéral de capacité (CFC), notamment les art. 15 à 21, qui portent sur les procédures de qualification;
- le plan de formation du 30 mai 2013 relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'Électricienne de réseau/Electricien de réseau avec certificat fédéral de capacité (CFC), notamment la partie D sur la procédure de qualification;
- le Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale - Conseils et instruments pour la pratique¹

3 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

La procédure de qualification vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie.

Les schémas synoptiques ci-après présentent les domaines de qualification avec la forme de l'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes

¹ Editeur: Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) en collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). Le manuel peut être téléchargé à l'adresse suivante: www.iffp-suisse.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/info.aspx

©DP&Q ER	Auteur	CO DP&Q	Dossier: AES, Formation professionnelle	Version	1.0	29.09.2015
----------	--------	---------	---	---------	-----	------------

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
	approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER	Page	3
		Date	29.09.2015

éliminatoires (notes minimales à obtenir) et les dispositions concernant l'arrondissement des notes conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale et au plan de formation.

3.1 Résumé des compétences opérationnelles (COP) (selon le plan de formation ER):

Domaines de compétences opérationnelles	
COP1	Organiser les travaux, respecter les prescriptions de travail et garantir la sécurité au travail, la protection de la santé ainsi que la protection de l'environnement
COP2	Poser, tirer et entretenir des lignes en câbles à courant faible ou à courant fort
COP3	Poser, monter et entretenir des câbles de transmission de données
COP4	Monter et entretenir des lignes aériennes
COP5	Monter, transformer et entretenir des armoires de distribution de câbles, des stations transformatrices ou de couplage
COP6	Monter et entretenir des éclairages publics
COP7	Monter, régler et entretenir des lignes de contact des transports publics
COP8	Etablir des dispositifs de protection, mises à la terre et retours de courant, procéder à des mesures de contrôle et mettre en service des installations

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
	approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER	Page	4
Date		29.09.2015	

3.2 Vue d'ensemble des domaines de qualification et de la note d'expérience:

Domaines de qualification	Points d'appréciation, domaines de compétences opérationnelles	
Travail pratique (travail pratique prescrit) Durée: 16 heures (plan de formation) Pondération 40% Note minimale 4	Point 1 COP1 Point 2 COP2/4/5/6 Point 3 COP3/4 COP4/7 Domaines: EN TEL LC	Pondération 20%
Connaissances professionnelles Durée 3 heures Pondération 20% Note minimale 4	Point 1 COP1/8 Point 2 COP2/3/4/5/6/7	20 min. oral et 70 min. écrit Pondération 50%
Culture générale Pondération 20%	Selon l'ordonnance du SEFRI concernant les prescriptions minimales relatives à la culture générale	
Note d'expérience Note d'expérience Pondération 20%	Note Enseignement des connaissances professionnelles Moyenne des notes des six bulletins semestriels Note Cours interentreprises Moyenne des notes des certificats de compétences	Pondération 50%
Note totale min. 4		Pondération 50%

4 Détail par domaine de qualification

4.1 Domaine de qualification «Travail pratique prescrit»

Dans le domaine de qualification «Travail pratique», la personne en formation ou la personne candidate doit montrer qu'elle est à même d'exécuter les tâches demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation.

Le TPP dure 16 heures. Il diffère selon les domaines Energie (EN), Télécommunication (TEL) et Lignes de contact (LC).

La note du domaine de qualification «Travail pratique» est une note éliminatoire.

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
		Page	5
approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER		Date	29.09.2015

Vue d'ensemble: points d'appréciation, durée des examens, domaines de compétences opérationnelles, nombre de points max.

Travail pratique	Point 1	Point 2	Point 3
Partie générale		COP4 y compris les contenus généraux de COP2, 3, 5, 6, 7	
Durée: 5 heures	COP1 32 points	96 points	COP8 32 points
Partie spécifique au domaine		EN: COP2, 5, 6 TEL: COP3 FL: COP7	
Durée: 11 heures	COP1 64 points	192 points	COP8 64 points
Total des points	96 points	288 points	96 points
Note du point d'appréciation (arrondie à 0,5)			
Pondération de la note	20%	60%	20%

Dans le domaine de qualification «Travail pratique», les points d'appréciation 1 et 3 doivent être évalués comme une partie intégrante du point 2.

Les critères d'appréciation sont définis par le procès-verbal d'examen. L'évaluation selon les critères donne lieu à l'attribution de points. Le total des points est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demie-note)².

Aides: seules sont admises les aides autorisées selon la convocation d'examen.

² La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*, p. 27

www.ifpp-suisse.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/info.aspx

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
	approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER	Page	6
		Date	29.09.2015

4.2 Domaine de qualification «Connaissances professionnelles»

Dans le domaine de qualification «Connaissances professionnelles», l'examen vise à vérifier si la personne en formation ou la personne candidate a acquis les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle définie. Il est réalisé vers la fin de la formation professionnelle initiale et dure 3 heures.

La note du domaine de qualification «Connaissances professionnelles» est une note éliminatoire.

Les examens pour le domaine «Connaissances professionnelles» sont identiques pour tous les domaines. Ils portent sur les domaines de compétences opérationnelles ci-après assortis des pondérations suivantes selon les formes d'examen indiquées:

Vue d'ensemble: points d'appréciation, durée des examens, domaines de compétences opérationnelles, nombre de points max.

Connaissances professionnelles	Point 1	Point 2
Domaines de compétences opérationnelles	COP1, 8	COP2, 3, 4, 5, 6, 7
Examen oral	20 minutes 40 points	20 minutes 40 points
Examen écrit	70 minutes 70 points	70 minutes 70 points
Total des points	110 points	110 points
Note du point d'appréciation (arrondie à 0,5)		
Pondération de la note	50%	50%

Les critères d'appréciation sont définis par les procès-verbaux d'examen. L'évaluation selon les critères donne lieu à l'attribution de points. Le total des points est converti en une note par point d'appréciation (note entière ou demie-note)³.

Aides: seules sont admises les aides autorisées selon la convocation d'examen.

³ La formule pour la conversion des points en note est décrite dans le *Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique*, p. 27

www.ifpp-suisse.ch/fr/formationcontinue/expertsauxexamens/Pages/info.aspx

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
		Page	7
approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER		Date	29.09.2015

4.3 Domaine de qualification «Culture générale»

Le domaine de qualification «Culture générale» est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

5 Note d'expérience

La note d'expérience est définie dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

La feuille de notes requise pour le calcul de la note sur les connaissances professionnelles est disponible à l'adresse suivante: <http://qv.berufsbildung.ch/dyn/1579.aspx>

La feuille de notes requise pour le calcul de la note sur les cours interentreprises est disponible à l'adresse suivante: <http://qv.berufsbildung.ch/dyn/1579.aspx>

6 Autres informations

6.1 Inscription à l'examen

L'inscription se fait par l'intermédiaire de l'autorité cantonale.

6.2 Réussite de l'examen

Les conditions de réussite sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.3 Communication du résultat de l'examen

La communication du résultat de l'examen est régie par les dispositions cantonales.

6.4 Empêchement en cas de maladie ou d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la procédure de qualification pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

6.5 Répétition d'un examen

Les dispositions concernant les répétitions sont définies dans l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

6.6 Procédure/voie de recours

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

6.7 Archivage

La conservation des documents d'examen est régie par les législations cantonales.

©DP&Q ER	Auteur	CO DP&Q	Dossier: AES, Formation professionnelle	Version	1.0	29.09.2015
----------	--------	---------	---	---------	-----	------------

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Électricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC		
		Page	8
approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER		Date	29.09.2015

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour Électricienne de réseau CFC et Electricien de réseau CFC entrent en vigueur le 29.09.2015 et sont valables jusqu'à leur révocation.

Aarau,

Organe responsable de la formation professionnelle d'électricien de réseau
Comité direction VSE – VFFK – VöV - SNiv
c/o VSE, Hintere Bahnhofstrasse 10, Postfach, 5001 Aarau

le président

le directeur

Giampaolo Mamelì

Andreas Degen

La Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation a pris position sur les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour Électricienne de réseau CFC et Electricien de réseau CFC lors de sa réunion du 29 septembre 2015 et approuvé les dispositions d'exécution.

Philippe Perusset

Président de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation

NE ER	Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final Electricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC	Chapitre	
		Page	9
approuvée par la commission DP&Q ER et le GT Procédure de qualification ER		Date	29.09.2015

Annexe: liste des modèles

Documents	Source
Formulaire d'évaluation des cours interentreprises	www.electricite.ch
Procès-verbaux d'examen «Travail pratique» (modèles à remplir) <ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal d'examen «Travail pratique» - Partie générale - Procès-verbal d'examen «Travail pratique» - Partie spécifique Energie - Procès-verbal d'examen «Travail pratique» - Partie spécifique Télécommunication - Procès-verbal d'examen «Travail pratique» - Partie spécifique Lignes de contact 	www.electricite.ch
Procès-verbal d'examen «Connaissances professionnelles» (modèle à remplir) <ul style="list-style-type: none"> - Procès-verbal écrit «Connaissances professionnelles» - Procès-verbal oral «Connaissances professionnelles» 	www.electricite.ch
Feuille de notes pour la procédure de qualification Electricienne de réseau CFC/Electricien de réseau CFC	Modèle SDBB CSFO http://qv.berufsbildung.ch/dyn/1579.aspx
Feuilles de notes pour le calcul de la note d'expérience <ul style="list-style-type: none"> - Notes d'expérience d'école professionnelle - Notes d'expérience de cours interentreprises 	Modèle SDBB CSFO http://qv.berufsbildung.ch/dyn/1579.aspx